

Oxalic acid dihydrate

33506H-1KG

Version 1.5

Date de révision
30.07.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Oxalic acid dihydrate
FDS-nombre : 000000021467
Type de produit : Substance
Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.
Nom Chimique : L'acide oxalique dihydraté
No.-Index : 607-006-00-8
Nom Chimique : L'acide oxalique dihydraté
No.-Index : 607-006-00-8
Numéro d'Enregistrement REACH : 01-2119534576-33
Numéro d'Enregistrement REACH : 01-2119534576-33

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire
Utilisations déconseillées : aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH
Wunstorfer Straße 40
30926 Seelze
Allemagne
Solstice Advanced Materials US, Inc.
115 Tabor Road
Morris Plains, NJ 07950-2546
USA
Téléphone : (49) 5137-999 0

Oxalic acid dihydrate

33506H-1KG

Version 1.5

Date de révision
30.07.2025

Pour plus d'informations, : SafetyDataSheet@solstice.com
veuillez prendre contact
avec:

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)
+1-303-389-1414 (Medical)
: Centre de contrôle de poison:
France: +33(0)145425959

RUBRIQUE 2: Identification des dangers


2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Toxicité aiguë Catégorie 4 - Oral(e)
H302 Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë Catégorie 4 - Dermale
H312 Nocif par contact cutané.
Lésions oculaires graves Catégorie 1
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger : 

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H302 + H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence : P280 Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

Oxalic acid dihydrate

33506H-1KG

Version 1.5

Date de révision
30.07.2025

P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Les poussières du produit peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire. La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus. Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom Chimique	No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
L'acide oxalique dihydraté	6153-56-6 607-006-00-8 01-2119534576-33 205-634-3	Acute Tox. 4; H302; Oral(e) Acute Tox. 4; H312; Dermal Eye Dam. 1; H318	100 %	

3.2. Mélanges

Non applicable

Oxalic acid dihydrate

33506H-1KG

Version 1.5

Date de révision
30.07.2025

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Inhalation:

Transférer la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. En cas de besoin, administrer de l'oxygène par personnel qualifié. Appeler un médecin.

Contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Contact avec les yeux:

Baignez abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières et en restant éloigné des globes oculaires pendant l'irrigation. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Ingestion:

En cas d'ingestion, faire boire de l'eau. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

donnée non disponible

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11. :

Oxalic acid dihydrate

33506H-1KG

Version 1.5

Date de révision
30.07.2025

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée

Mousse

Dioxyde de carbone (CO₂)

Produits extincteurs en poudre

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):

Dioxyde de carbone (CO₂)

Monoxyde de carbone

Produits de pyrolyse

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Oxalic acid dihydrate

33506H-1KG

Version 1.5

Date de révision
30.07.2025

Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:

Aspiration sur le site indispensable.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène:

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage:

Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun:

Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

Oxalic acid dihydrate

33506H-1KG

Version 1.5

Date de révision
30.07.2025

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	Base / Valeur	Valeur / Type d'exposition	Facteur de dépassement	Remarques
L'acide oxalique dihydraté	INRS (FR) VME	1 mg/m ³		Indicative réglementaire
L'acide oxalique dihydraté	EU ELV TWA	1 mg/m ³		Indicatif

INRS (FR) - France. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux produits chimiques en France (VLEP), INRS ED 984, tel que modifié.

VME - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):

EU ELV - UE. Valeurs limites d'exposition professionnelle indicatives dans les directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, 2017/164/UE, telles que modifiées

TWA - Valeur limite de moyenne d'exposition

Valeurs DNEL/PNEC

Composant	Utilisation finale/ incidence	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
L'acide oxalique dihydraté	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		4,03 mg/m ³	Inhalation	
L'acide oxalique dihydraté	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		2,29mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
L'acide oxalique dihydraté	Travailleurs / Aigu - effets locaux		0,69 mg/cm ²	Contact avec la peau	
L'acide oxalique dihydraté	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		1,14mg/kg bw/d	Contact avec la peau	

Oxalic acid dihydrate

33506H-1KG

Version 1.5

Date de révision
30.07.2025

L'acide oxalique dihydraté	Consommateurs / Aigu - effets locaux		0,35 mg/cm ²	Contact avec la peau	
L'acide oxalique dihydraté	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		1,14mg/kg bw/d	Ingestion	

Composant	Compartiment de l'environnement / Valeur	Remarques
L'acide oxalique dihydraté	Eau douce: 0,1622 mg/l	Assessment factor: 1000
L'acide oxalique dihydraté	Eau de mer: 0,01622 mg/l	Assessment factor: 10000
L'acide oxalique dihydraté	Station de traitement des eaux usées: 1550 mg/l	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.
Ne pas respirer les poussières.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Type de Filtre recommandé:

Demi-masque avec filtre à particules P2 (Norme Européenne 143)

Protection des mains:

Matière des gants: Latex Naturel

délai de rupture: > 480 min

Épaisseur du gant: 0,6 mm

Lapren®706

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Oxalic acid dihydrate

33506H-1KG

Version 1.5

Date de révision
30.07.2025

Remarques: Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:

Lunettes de protection chimique

Protection de la peau et du corps:

Vêtement de protection

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- | | | |
|--|---|--|
| (a) État physique | : | solide |
| (b) Couleur | : | blanc |
| (c) Odeur | : | inodore |
| (d) Point de fusion/point de congélation | : | 98 - 100 °C
Dégage de l'eau de cristallisation |
| (f) Inflammabilité | : | combinaison modérément inflammable .
Méthode: Directive européenne 92/69 EWG A.10 |
| (g) Limites inférieure et | : | Limite d'explosivité, inférieure |

Oxalic acid dihydrate

33506H-1KG

Version 1.5

Date de révision
30.07.2025

supérieure d'explo	donnée non disponible
	: Limite d'explosivité, supérieure donnée non disponible
(h) Point de sublimation	: env. 160 °C
(h) Point d'éclair	: Non applicable
(i) Température d'auto- inflammation	: Non applicable > 400 °C à 1.013 hPa Méthode: CE A.16
(j) Température de décomposition	: >= 110 °C Température de décomposition
(k) pH	: env. 1,5 Concentration: 10 g/l
(l) Viscosité, cinématique	: donnée non disponible
(m) Solubilité(s)	: Hydrosolubilité: > 100 g/l à 25 °C
(n) Coefficient de partage: n-octanol/eau	: log Pow -1,7 à: 23 °C Méthode: OCDE Ligne directrice 107
(o) Pression de vapeur	: 0,0312 Pa à 25 °C
(p) Densité et / ou densité relative	: env. 1,65 g/cm ³ à 20 °C
(q) Masse volumique apparente	: 813 kg/m ³
(q) Densité de vapeur relative	: donnée non disponible

Oxalic acid dihydrate

33506H-1KG

Version 1.5

Date de révision
30.07.2025

(r) Caractéristiques de la particule : donnée non disponible

9.2 Autres informations

Sensibilité à la lumière
Taux d'évaporation : donnée non disponible

Viscosité, dynamique : donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

≥ 110 °C
Température de décomposition

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4. Conditions à éviter

Exposition à la lumière.
Conserver à l'écart de la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Incompatible avec des agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone

Oxalic acid dihydrate

33506H-1KG

Version 1.5

Date de révision
30.07.2025

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

(a) Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale:

DL50

Espèce: Rat

sexe: femelle

Valeur: 375 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée:

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

Toxicité aiguë par inhalation:

donnée non disponible

Toxicité aiguë (autres voies d'administration):

donnée non disponible

(b) Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Espèce: Lapin

Classification: Non irritant

Durée d'exposition: 4 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 404

(c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Espèce: Lapin

Classification: Risque de lésions oculaires graves.

Méthode: OCDE Ligne directrice 405

(d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Espèce: Souris

Classification: non sensibilisant

Méthode: Ligne directrice 429 de l'OCDE pour les essais

(e) Mutagénicité sur les cellules germinales:

Méthode d'Essai: Test de Ames

Type de cellule: Salmonella typhimurium

Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Oxalic acid dihydrate

33506H-1KG

Version 1.5

Date de révision
30.07.2025

Résultat: négatif
Méthode: OCDE Ligne directrice 471

Note: donnée non disponible

(h) STOT-exposition unique:
donnée non disponible

(i) STOT - exposition répétée:
Espèce: Rat
LOAEL: 150 mg/kg
Méthode: OCDE Ligne directrice 407

(j) Danger par aspiration:
donnée non disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien
donnée non disponible

Autres informations:
donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:
CL50
Essai en statique
Espèce: Carassius auratus (Poisson rouge)
Valeur: 160 - 325 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité des plantes aquatiques:
Inhibition de la croissance
Espèce: Microcystis aeruginosa
Valeur: 80 mg/l
Durée d'exposition: 8 jr

Oxalic acid dihydrate

33506H-1KG

Version 1.5

Date de révision
30.07.2025

Toxicité pour les microorganismes:

Essai en statique

Espèce: Pseudomonas putida

Valeur: 1.550 mg/l

Durée d'exposition: 16 h

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:

CE50

Immobilisation

Espèce: Daphnia magna

Valeur: 162,2 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:

aérobique

Biodégradation: 89 %

Durée d'exposition: 20 jr

Résultat: Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable.

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

12.7. Autres effets néfastes

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : Valeur: env. 160 mg/g

Oxalic acid dihydrate

33506H-1KG

Version 1.5

Date de révision
30.07.2025

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : Valeur: env. 180 mg/g
Une bioaccumulation est peu probable.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID:Marchandise non
dangereuse

IMDG:Marchandise non
dangereuse

IATA:Marchandise non
dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID:Marchandise non dangereuse

IMDG:Marchandise non dangereuse

IATA:Marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

donnée non disponible

14.4 Groupe d'emballage

donnée non disponible

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID:non

Polluant marin: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Oxalic acid dihydrate

33506H-1KG

Version 1.5

Date de révision
30.07.2025

donnée non disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

donnée non disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC)		Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives ($\geq 0,1$ % (w/w)), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).
Directive 2012/18/CE SEVESO III		Non applicable

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques
Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

Inventaire australien des produits chimiques industriels
Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire, des obligations/restrictions réglementaires s'appliquent

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI)

Oxalic acid dihydrate

33506H-1KG

Version 1.5

Date de révision
30.07.2025

Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Thaïlande. Inventaire des produits chimiques existants
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

L'acide oxalique dihydraté : H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

L'acide oxalique dihydraté : H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.
Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



Oxalic acid dihydrate

33506H-1KG

Version 1.5

Date de révision
30.07.2025

CE Communauté Européenne
CAS Chemical Abstracts Service
DNEL Derived no effect level
PNEC Predicted no effect level
vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance
PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.
